**Prix ALAI du Droit d’Auteur européen – soutenu par le GESAC Lignes directrices**

 **English version**

L’[ALAI,](http://www.alai.org/) réseau mondial d’universitaires et d’experts en propriété intellectuelle, souhaite donner aux jeunes chercheurs la possibilité de présenter leurs réflexions sur le droit d’auteur européen et la gestion collective de ce droit en participant à un concours de rédaction d’article. Ce prix est soutenu par le [GESAC,](http://www.authorsocieties.eu/) groupement européen de sociétés de gestion du droit d’auteur.

# Prix

Des prix d’un montant total de 3 000 € seront décernés : 2 000 € au lauréat et 1 000 € au deuxième finaliste.

Les deux lauréats remporteront également :

* un montant forfaitaire de 500 € destiné à couvrir les frais de voyage et d’hébergement pour participer à la cérémonie de remise des prix ;
* un abonnement d’un an à la Revue Internationale du Droit d’Auteur (RIDA) ;
* une inscription pour participer au congrès international de 2020 de l’ALAI à Madrid (sans prise en charge des frais de voyage et d’hébergement) ;
* l’adhésion, pendant 1 an, au groupe national de l’ALAI du pays du lauréat ;
* la traduction de l’article en français ou en anglais ;
* la publication éventuelle de leur article, par exemple sur le site de l’ALAI.

# Sujet

L’article doit

1. être en rapport avec le droit d’auteur ;
2. avoir une dimension européenne (ceci peut inclure la comparaison de systèmes de pays tiers avec celui de l’UE) ;
3. traiter d’un thème qui peut être d’intérêt pour la gestion collective du droit d’auteur.

Les candidats seront libres de choisir dans ce cadre le thème précis du travail faisant l’objet de leur candidature.

1

**Conditions d’éligibilité**

* Etudiants chercheurs de maîtrise (au minimum en 4ème année d’études supérieures ou en master, LLM ou au niveau pré-doctoral) venant de n’importe quelle université du monde.
* Les candidats doivent avoir moins de 35 ans au 17 novembre 2019.
* Au moins un professeur doit avoir recommandé au candidat de présenter sa candidature.
* Le travail sur lequel se fonde la candidature peut soit être en cours soit avoir été présenté en 2018 ou présenté après 2018.

# Format

Les étudiants éligibles désirant participer au concours devront fournir :

* un résumé de l’article qu’ils comptent présenter (une page environ) ;
* le [formulaire de candidature](http://authorsocieties.eu/uploads/Prix%20ALAI%20droit%20dauteur%20-%20Formulaire%20de%20candidature.docx) rempli et signé ; et
* si leur résumé est sélectionné, un article d’un maximum de 30 000 signes, ou d’environ 15 pages (sans d’éventuelles annexes et bibliographie), fondé sur une thèse de maîtrise ou un projet de recherche en cours au sein d’une université.

Le résumé et l’article peuvent être présentés en anglais ou en français ; en format Word.

 **Procédure de sélection**

* Les articles gagnants seront choisis par un jury composé de 2 représentants de l’ALAI, de 2 représentants du GESAC, et présidé par le Président de l’ALAI.
* Le jury fera une première sélection sur base des résumés envoyés par les étudiants.
* Les résultats de cette sélection seront communiqués aux candidats.
* Les candidats sélectionnés enverront leurs articles et le jury choisira les deux lauréats parmi eux.
* Le jury se réserve le droit de ne proclamer aucun lauréat (ou de ne proclamer qu’un seul lauréat) si la qualité des travaux est considérée comme étant insuffisante.

 **Dates limites**

* Date limite pour l’envoi des résumés : 17 novembre 2019.
* Date limite pour l’envoi des articles : 16 février 2020.

 **Contact**

Envoi des formulaires de candidature, des résumés, des articles et des questions éventuelles : alai.award@gesac.org